



Information du consommateur , droit bancaire.

Par **amandine 06**, le **13/01/2011** à **20:31**

Bonjour, rnj'ai besoin d'une réponse de toute urgence , voilà le problème j'ai contracté un prêt étudiant il y à quelques années, ma mère réglait les mensualités tous les mois par un dépôt de chèque sur mon compte ne pouvant plus honorer la créance, j'ai pris le relai et réglait moi même l'échéance dûe tous les mois je ne la réglait apparemment pas assez tôt car tous les mois je recevais des lettres de mise en demeure d'impayés alors que le débit sur mon compte de l'échéance était pris en compte et apparait sur mes relevés bancaires. Le problème est que mon dossier se trouve actuellemtn chez un huissier du fait de ne pas avoir répondu à le dernière lettre de mise en demeure moi ne comprenant pas pourquoi l'on me relançait étant donné que les échéances étaient payées. La banque m'a dit que le fait de régulariser un jour ou qq jours plus tard ne mettait pas fin aux litiges que les prélèvements avaient tous été rejetés je précise que je ne suis pas en prélèvement automatique et que je n'ai jamais reçu aucune notification concernant ces "rejets" , rejets si il y à car mon chèque était toujours encaissé et crédité pour le paiement de mon crédit.rnrnJe ne comprend pas comment en ayant toujours payé je puisse avoir mon dossier chez un huissier ,là encore aucune notification reçue quant à l'huissier , j'aimerais savoir si je peux me retourner contre la banque et aimerai savoir si de telles pratiques sont légales .Merci beaucoup pour vos réponses.

Par **mimi493**, le **13/01/2011** à **21:06**

Vous vous êtes déplacée à la banque pour voir votre conseiller de compte en particulier (pas au guichet) ?

Par **amandine 06**, le **14/01/2011** à **20:39**

oui le matin j'y suis allée et j'ai vu un conseiller , il m a expliqué ce que j ai marqué, mais ce n'est pas normal d'avoir des rejets alors que les chèques faits sont débités et créditer et l'échéance payée .